

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1454 24 décembre 2005

SOMMAIRE

Afrodite, S.à r.l., Senningerberg 69777	KM Advisors, S.à r.l., Luxembourg	69776
Afrodite, S.à r.l., Senningerberg 69779	Lollipop, S.à r.l., Bertrange	69747
ALD Lux S.A., Luxembourg 69749	Luxors, S.à r.l., Luxembourg	69753
Art Meta S.A., Esch-sur-Alzette 69766	Maison des Vins S.A., Bergem	69746
Artemide, S.à r.l., Senningerberg 69772	Maison des Vins S.A., Bergem	69746
Auditeurs & Administrateurs Associés S.A., Lu-	Marge S.A., Luxembourg	69748
xembourg	Marge S.A., Luxembourg	69748
Ausy Luxembourg S.A., Luxembourg 69764	N.S. Union S.A., Luxembourg	69776
Aviapartner Group S.A., Luxembourg 69754	N.S. Union S.A., Luxembourg	69776
Axiome de Ré S.A., Senningerberg 69754	NBMH Investments S.A., Luxembourg	69775
Bosquet, S.à r.l., Bridel	New Way, S.à r.l., Luxembourg-Merl	69750
Briarwood, S.à r.l., Luxembourg	New York, S.à r.l., Luxembourg-Merl	69750
Bulgaria Broadband, S.à r.l., Luxembourg 69750	Nexhos S.A., Luxembourg	69766
Circles Group S.A., Luxembourg	Peinture Karl-Josef Schmitt, S.à r.l., Schengen	69765
Covilux, S.à r.l., Luxembourg	Pemeco S.A.H, Luxembourg	69770
Dolcelino S.A., Luxembourg	Polish Beta Group, S.à r.l., Luxembourg	69781
Dynaloc S.A., Mamer	Prowinko Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	69764
Electricité Reiter et Grethen S.A., Mertzig 69749	Relax Sportsbar, S.à r.l., Grevenmacher	69787
Electricité Reiter et Grethen, S.à r.l., Mertzig 69748	Resitalia Management, S.à r.l., Luxembourg	69746
Elismaco S.A., Luxembourg 69747	Sabrine II, S.à r.l., Luxembourg-Merl	69750
Elismaco S.A., Luxembourg 69747	Schneider Consulting S.A., Luxembourg	69766
Epi Nu, S.à r.l., Luxembourg 69792	Sheen Asia Enterprise S.A., Luxembourg	69763
Eurocost International S.A., Luxembourg 69746	Société Européenne d'Investissement Immobi-	
Food & Drink S.A., Luxembourg 69747	lier S.A., Luxembourg	69764
Food & Drink S.A., Luxembourg 69747	Société Européenne d'Investissement Immobi-	
Gecis International Holdings, S.à r.l., Luxem-	lier S.A., Luxembourg	69764
bourg 69765	Sopra Luxembourg S.A., Luxembourg	69765
Gecis International Holdings, S.à r.l., Luxem-	Soundview Participations, S.à r.l., Luxembourg	69776
bourg 69765	Sweet Re S.A., Senningerberg	69754
Gecis International Holdings, S.à r.l., Luxem-	Systran Luxembourg S.A., Luxembourg	69764
bourg 69766	Valdivia Financial S.A., Luxembourg	69748
Genesisystems Luxembourg S.A., Bridel 69749	Valdivia Financial S.A., Luxembourg	69748
H.N.L., S.à r.l., Luxembourg 69775	Waagner-Biro Luxembourg Stage Systems S.A.,	
H.N.L., S.à r.l., Luxembourg 69775	Rodange	69753
Hawk Management S.A., Senningerberg 69770	Weekend, S.à r.l., Luxembourg-Merl	69750
Juky S.A., Luxembourg 69749	-	



RESITALIA MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 13.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 95.324.

EXTRAIT

En date du 30 juin 2005, les associés de la société ont pris les résolutions suivantes:

- la démission de M. Edward Williams en tant que gérant est acceptée;
- Mme Sophie Van Oosterom, ayant son adresse professionnelle à 25, Bank Street, 29 Floor, E14 5LE Londres, a été nommée nouveau gérant.

P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02289. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071322.3/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

DOLCELINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 95.103.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour DOLCELINO S.A.

Signature

(071199.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

EUROCOST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 1B, boulevard Pierre Dupong. R. C. Luxembourg B 67.591.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROCOST INTERNATIONAL S.A.

Signature

(071390.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

MAISON DES VINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 95.473.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAISON DES VINS S.A.

Signature

(071397.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

MAISON DES VINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 95.473.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAISON DES VINS S.A.

Signature

(071396.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.



ELISMACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 87.932.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour ELISMACO S.A.

Signature

(071201.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

ELISMACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 87.932.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05925, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour ELISMACO S.A.

Signature

(071203.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

FOOD & DRINK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 87.931.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour FOOD & DRINK S.A.

Signature

(071204.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

FOOD & DRINK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 87.931.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05915, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour FOOD & DRINK S.A.

Signature

(071205.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

LOLLIPOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 121, route de Mamer.

R. C. Luxembourg B 30.178.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01062, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOLLIPOP, S.à r.l.

Signature

(071391.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.



MARGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.422.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour MARGE S.A.

Signature

(071210.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

MARGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.422.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour MARGE S.A.

Signature

(071207.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

VALDIVIA FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.982.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05899a, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour VALDIVIA FINANCIAL S.A.

Signature

(071214.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

VALDIVIA FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.982.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour VALDIVIA FINANCIAL S.A.

Signature

(071213.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

ELECTRICITE REITER ET GRETHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 9, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 92.426.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELECTRICITE REITER & GRETHEN, S.à r.l.

Signature

(071392.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.



ELECTRICITE REITER ET GRETHEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9166 Mertzig, 9, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 91.596.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELECTRICITE REITER ET GRETHEN S.A.

Signature

(071393.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

ALD LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2268 Luxembourg, 32, rue d'Orchimont.

R. C. Luxembourg B 68.629.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALD LUX S.A.

Signature

(071394.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

BOSQUET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8120 Bridel, 31, Biergerkraitz. R. C. Luxembourg B 99.417.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOSQUET, S.à r.l.

Signature

(071399.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

GENESISYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8147 Bridel, 12, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 101.945.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GENESISYSTEMS LUXEMBOURG S.A.

Signature

(071401.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

JUKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 94.261.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 juillet 2005

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société au 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JUKY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00962. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071553.3/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.



WEEKEND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2555 Luxembourg-Merl, 62, rue de Strassen.

R. C. Luxembourg B 21.580.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WEEKEND, S.à r.l.

Signature

(071402.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

NEW WAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2555 Luxembourg-Merl, 62, rue de Strassen.

R. C. Luxembourg B 25.203.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEW WAY, S.à r.l.

Signature

(071404.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

NEW YORK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2555 Luxembourg-Merl, 62, rue de Strassen.

R. C. Luxembourg B 13.201.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEW YORK, S.à r.l.

Signature

(071406.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

SABRINE II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2555 Luxembourg-Merl, 62, rue de Strassen.

R. C. Luxembourg B 28.761.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SABRINE, S.à r.l.

Signature

(071407.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

BULGARIA BROADBAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: USD 210,000.-.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 85.533.

DISSOLUTION

Minutes of the Resolution of the sole Shareholder taken on 27 July 2005

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh day of July. Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

There appeared:

EUROCOM CABLE MANAGEMENT BULGARIA EOOD, a company having its registered office at 24 Patriarch Evtimii Blvd, Sofia, 1000 Bulgaria,

here represented by Mme Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Budapest, on 30 June 2005, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of BULGARIA BROADBAND, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and



Companies' Register, under the number B 85.533, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, on 21 December 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 2 May 2002, number 673. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, on 8 March 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 17 June 2002, Number 919. The Company has been put into liquidation by a deed of the undersigned notary of July 5, 2005.

The appearing party representing the entire share capital has resolved upon the following agenda:

Agenda:

- 1. Report of the auditor for the liquidation.
- 2. Discharge to be given to the liquidator and to the auditor for the liquidation.
- 3. Closing of the liquidation.
- 4. Designation of the place where the books and the corporate documents will be deposited and kept during five years.
 - 5. Indication of the measures taken for the deposit in escrow of the sums and assets due to creditors.

After duly considering the items of the agenda, and the report of the auditor to the liquidation, the sole shareholder resolves:

First resolution

The report of the auditor for the liquidation is hereby approved.

Second resolution

The sole shareholder decides to give discharge to the liquidator and to the auditor for the liquidation.

Third resolution

The sole shareholder decides to close the liquidation. Upon the closing of the liquidation and directly by law the sole shareholder shall become the owner of all of the assets of the Company, including but not limited to:

- all of the shares in the capital of VITINIA EOOD (being 500 shares of BGN 10 each or BGN 5,000 on the aggregate), a company duly registered and existing under the laws of the Republic of Bulgaria, entered in the Commercial Registry of Sofia City Court under c.c. N° 10952/2003, having its seat and address of management at Business Park Sofia 1 Str, Building 12, Entr. B, Floor 2, Office 207-208, Mladost 4 Quarter, Mladost region, Sofia;
- all of the shares in the capital of EUROCOM IMPAS EOOD (being 100 shares of BGN 50 each or BGN 5,000 on the aggregate), a company duly registered and existing under the laws of the Republic of Bulgaria, entered in the Commercial Registry of Sofia City Court under c.c. N° 484/2002, having its seat and address of management at Block 22, Entr. V, Flat 68, Slatina Quarter, Slatina region, Sofia;
- all of the shares in the capital of EUROCOM CABLE EAD (being 50,000 shares of BGN 1 each or BGN 50,000 on the aggregate), a company duly registered and existing under the laws of the Republic of Bulgaria, entered in the Commercial Registry of Sofia Regional Court under c.c. N° 196/2002, having its seat and address of management at Tekom 3 plant, Botevgrad;
- 24% of the shares in the capital of INTER BG COM OOD (being 120 shares of BGN 10 each or BGN 1,200 on aggregate), a company duly registered and existing under the laws of the Republic of Bulgaria, entered in the Commercial Registry of Sofia Regional Court under c.c. N° 600/1999, having its seat and address of management at 3, Osvobojdenie Quarter, Floor 1, Botevgrad.

The sole shareholder shall also assume all of the liabilities of the Company, including but not limited to all of the liabilities of the Company under 8,400 issued and outstanding loan notes in the amount of USD 20,236,579 on aggregate, including face value and interest.

Fourth resolution

The sole shareholder decides that the books and the documents of the company will be kept during a period of five years at the registered office.

Fifth resolution

There being no further creditors, the sole shareholder decides not to deposit in escrow any assets, but to transfer all remaining assets to the sole shareholder.

Estimate of costs

The costs, which are to be borne by the Company are estimated at EUR 1,200.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.



A comparu:

EUROCOM CABLE MANAGEMENT BULGARIA EOOD, une société ayant son siège social à 24 Patriarch Evtimii Blvd, Sofia, 1000 Bulgarie,

ici représentée par Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Budapest, le 30 juin 2005, dont la copie après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'associé unique de BULGARIA BROADBAND, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 85.533, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 2 mai 2002, numéro 673. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu en date du 8 mars 2002, par acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 17 juin 2002, numéro 919,

à délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du commissaire à la liquidation.
- 2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3. Clôture de la liquidation.
- 4. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.
- 5. Indication des mesures prises en vue de la consignation des sommes et valeurs revenant aux créanciers.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, du rapport du commissaire à la liquidation, l'associé unique décide:

Première résolution

Le rapport du commissaire à la liquidation est approuvé.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de donner décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

Troisième résolution

L'associé unique décide de clôturer la liquidation. Directement après l'accomplissement de la clôture de la liquidation et de plein droit, l'associé unique deviendra propriétaire de tous les avoirs de la Société, en ce compris et celà non limitativement:

- l'intégralité des actions du capital de VITINIA EOOD (représentant 500 actions de BGN 10 ou BGN 5.000 globalement), une société dûment enregistrée et existant selon les lois de la République de Bulgarie, inscrite dans le registre commercial de Sofia City Court sous le numéro 10952/2003, ayant son siège et adresse sociale à Business Park Sofia 1 Str, Building 12, Entr. B, Floor 2, Office 207-208, Mladost 4 Quarter, Mladost region, Sofia;
- l'intégralité des actions du capital de EUROCOM IMPAS EOOD (représentant 100 actions de BGN 50 ou BGN 5.000 globalement), une société dûment enregistrée et existant selon les lois de la République de Bulgarie, inscrite dans le registre commercial de Sofia City Court sous le numéro 484/2002, ayant son siège et adresse sociale à Block 22, Entr. V, Flat 68, Slatina Quarter, Slatina region, Sofia;
- l'intégralité des actions du capital de EUROCOM CABLE EAD (représentant 50.000 actions de BGN 1 ou BGN 50.000 globalement), une société dûment enregistrée et existant selon les lois de la République de Bulgarie, inscrite dans le registre commercial de Sofia Regional Court sous le numéro 196/2002, ayant son siège et adresse sociale à Tekom 3 plant, Botevgrad;
- 24% des actions du capital de INTER BG COM OOD (représentant 120 actions de BGN 10 ou BGN 1.200 globalement), une société dûment enregistrée et existant selon les lois de la République de Bulgarie, inscrite dans le registre commercial de Sofia Regional Court sous le numéro 600/1999, ayant son siège et adresse social à 3, Osvobojdenie Quarter, Floor 1, Botevgrad.

L'associé unique assumera aussi toutes les dettes de la Société, incluant mais ne se limitant pas aux dettes de la Société comprenant 8.400 loan notes émis et souscrits, d'une valeur de USD 20.236.579 globalement, valeur nominale et intérêts compris.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui au siège social.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de ne procéder à la consignation d'aucune somme, tous les créanciers ayant été payés, mais de transférer tous les avoirs restants à l'associé unique.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société est évalué à la somme de EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.



Enregistré à Mersch, le 28 juillet 2005, vol. 432, fol. 60, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juillet 2005. H. Hellinckx.

(071378.3/242/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

DYNALOC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 84.957.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DYNALOC S.A.

Signature

(071408.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

WAAGNER-BIRO LUXEMBOURG STAGE SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-4813 Rodange, 1, rue de l'Ecole.

H. R. Luxemburg B 40.989.

Die ausserordentliche Hauptversammlung der Gesellschaft die am 3. März 2005 stattfand, akzeptierte einstimmig den Austritt von Herrn Thomas Jost als Vorsitzenden und Mitglied des Verwaltungsrats.

Die ausserordentliche Hauptversammlung bestellte einstimmig Herrn Wolfgang Staufer, Diplomingenieur wohnhaft in Linz Oesterreich, als neues Mitglied und Vorsitzenden des Verwaltungsrats sowie Herrn Jean-Marie Schiltz, Diplomtechniker wohnhaft in Mamer Luxemburg, als neues Mitglied des Verwaltungsrats. Die Dauer beider Mandate wurde bis zum 3. März 2010 festgelegt.

Für gleichlautenden Auszug

Für die Gesellschaft

R. Jacoby

Geschäftsführer

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10083. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071428.3/517/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

LUXORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 89.311.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

Signature.

(071484.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

CIRCLES GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 81.183.

Le bilan au 30 septembre 2004, le compte de résultats et l'annexe, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01874, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

O. Heger

Administrateur-Délégué

(071500.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.



SWEET RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves. R. C. Luxembourg B 68.814.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2005

Quatrième résolution

Nominations statutaires

Les mandats de MM. Fabio Gaggini, Massimo Terrevazzi et de la société SOGECORE INTERNATIONAL, prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice comptable 2005.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises INTERAUDIT est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071430.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

AXIOME DE RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves. R. C. Luxembourg B 29.818.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2005

Quatrième résolution

Nominations statutaires

- a) Les mandats de Madame Marie-France Pommaret, M. Philippe Cohet et de la société SOGECORE S.A. prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.
- b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071434.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

AVIAPARTNER GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, allée Schiller. R. C. Luxembourg B 109.949.

STATUTES

In the year two thousand five, on the nineteenth day of July.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, there appeared.

There appeared:

- 1. 3i GROUP PLC, a public company incorporated under the laws of England (registered number 1142830), with its registered office at 91 Waterloo Road, London SE1 8XP (3i GROUP), acting through its manager, 3i INVESTMENTS PLC (registered number 3975789) (3i INVESTMENTS);
- 2. 3i PAN EUROPEAN BUY-OUTS 2004-06 L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 9323), with its registered office at 91 Waterloo Road, London SE1 8XP (3i PAN EUROPEAN), acting through its manager, 3i INVESTMENTS;
- 3. 3i EUROPARTNERS IVa L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 8454), with its registered office at 91 Waterloo Road, London SE1 8XP (3i EUROPARTNERS IVa), acting through its manager, 3i INVESTMENTS;
- 4. 3i EUROPARTNERS IVb L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 8455), with its registered office at 91 Waterloo Road, London SE1 8XP (3i EUROPARTNERS IVb), acting through its manager, 3i INVESTMENTS;



- 5. 3i EUROPARTNERS IVc L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number 9545), with its registered office at 91 Waterloo Road, London SE1 8XP (3i EUROPARTNERS IVc), acting through its manager, 3i INVESTMENTS;
- 6. 3i EUROPARTNERS IVk L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number 9502), with its registered office at 91 Waterloo Road, London SE1 8XP (3i EUROPARTNERS IVk), acting through its manager, 3i INVESTMENTS;

The above appearing parties are hereby represented by Bernard Beerens, lawyer, residing in Luxembourg by way of proxies signed in London on 19 July 2005.

These proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their respective capacities, have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which they declare to establish as follows:

Name - Registered Office - Duration - Object

- **Art. 1. Name.** There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public limited liability company (société anonyme) under the name of AVIAPARTNER GROUP S.A. (the Company).
- **Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the General Meeting), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board of Directors).

The Board of Directors shall further have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.
- **Art. 4. Corporate Objects.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

Share Capital - Shares

Art. 5. Share Capital. The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro), represented by 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) shares having a nominal value of EUR 1.25 (one point twenty-five Euro) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 6. Shares. The shares of the Company shall be in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of shares will be established by an entry in this register.

Certificates of these entries will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors and one other director.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten (10) per cent per year calculated from the date when payment was due.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).



Management - Supervision

Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed at least of three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six (6) years, by a General Meeting. The directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting.

Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will elect from among its members a chairman. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The first chairman shall be appointed by a General Meeting.

The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least an eight (8) days prior written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other directors.

- **Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.
- **Art. 11. Delegation of Powers.** The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Directors may entrust the daily management of the Company's business to one or more persons, whether directors or not. The delegation in favour of a member of the Board of Directors is subject to the prior authorisation of the General Meeting.



The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 12. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Audit. The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office; such office not to exceed six (6) years.

They may be re-elected and removed at any time.

General Meetings of Shareholders

- **Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders.** The General Meeting properly constituted represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies Act and these Articles.
- Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders Other General Meetings. The annual general meeting of the shareholders of the Company (the Annual General Meeting) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the 2nd Tuesday of June of each year at 11.00 am.

If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. Proceedings - Vote. General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require so, by any two directors acting jointly.

It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of shareholders representing at least one fifth of the subscribed capital requires so. In such case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the meeting.

Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days prior notice.

All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

If all shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

Each share entitles its shareholder to one (1) vote.

Except as otherwise required by the Companies Act, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting, without any quorum requirements.

Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the share-holders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two other directors.

Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

- Art. 17. Financial Year. The Company's financial year shall begin on 1st January and shall terminate on 31st December of each year.
- **Art. 18. Annual Accounts.** Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor who will thereupon draw up his report.

A fortnight before the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the board's report, the statutory auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.



Art. 19. Distribution of Profits. The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

Every year five (5) per cent. of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

Interim dividends may be paid by the Board of Directors within the conditions provided for by the Companies Act. The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

- **Art. 20. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles.
- **Art. 21. Liquidation.** In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

General Provision

Art. 22. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act.

Transitional provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2005.

The first Annual General Meeting will be held in 2006.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) shares representing the total share capital as follows:

1. 3i GROUP, prenamed: (three thousand seven hundred twenty) shares	3,720
2. 3i PAN EUROPEAN, prenamed: (three thousand seven hundred twenty) shares	3,720
3. 3i EUROPARTNERS IVa, prenamed: (four thousand nine hundred sixty) shares	4,960
4. 3i EUROPARTNERS IVb, prenamed: (four thousand nine hundred sixty) shares	4,960
5. 3i EUROPARTNERS IVc, prenamed: (four thousand nine hundred sixty) shares	4,960
6. 3i EUROPARTNERS IVk, prenamed: (two thousand four hundred eigthy) shares	2,480
Total: (twenty-four thousand eight hundred) shares	24.800

All these shares are paid up to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash such that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) is from now on at the free disposal of the Company; proof thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at two thousand Euro (2,000.- EUR).

Extraordinary general meeting of shareholders

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1. the number of directors is set at three (3) and that of the statutory auditor (commissaire aux comptes) at one (1);
- 2. the following persons are appointed as directors:
- David Osborne, venture capitalist, with professional address at 91 Waterloo Road, London SE1 8XP (England);
- Mark Redman, venture capitalist, with professional address at 91 Waterloo Road, London SE1 8XP (England); and
- BVBA DiliVer 7, a Belgian company with registered office at Dikkemeerweg 54, 1653 Dworp, (Belgium), represented by its manager Theo Dilissen.
 - 3. David Osborne, prenamed, is appointed chairman of the Board of Directors;
- 4. With reference to article 11., paragraph 2 of these Articles, the General Meeting authorises the Board of Directors to appoint the company BVBA DiliVer 7, prenamed, as managing director of the Company;
- 5. DELOITTE S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 67.895, whose registered office is at 560, rue de Neudorf in L-2220 Luxembourg is appointed as statutory auditor of the Company;
 - 6. The Company's registered office shall be at 9, rue Schiller in L-2519 Luxembourg;
- 7. The term of office of David Osborne, Mark Redman and BVBA DiliVer 7 as directors of the Company shall end at the close of the Annual General Meeting to be held in 2006;
 - 8. The term of office of the statutory auditor shall end at the close of the Annual General Meeting to be held in 2006.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. 3i GROUP PLC, une société anonyme constituée selon les lois d'Angleterre (numéro d'immatriculation 114830), avec siège social au 91 Waterloo Road, London SE1 8XP (3i GROUP), agissant via 3i Investments plc (numéro d'immatriculation 3975789) (3i INVESTMENTS); et
- 2. 3i PAN EUROPEAN BUY-OUTS 2004-06 L.P., un Limited Partnership formé selon le Limited Partnerships Act 1907 (numéro d'immatriculation LP 9323), avec siège social au 91 Waterloo Road, London SE1 8XP (3i PAN EUROPEAN), agissant via 3i INVESTMENTS;
- 3. 3i EUROPARTNERS IVa L.P., un Limited Partnership formé selon le Limited Partnerships Act 1907 (numéro d'immatriculation LP 8454), avec siège social au 91 Waterloo Road, London SE1 8XP (3i EUROPARTNERS IVa), agissant via 3i INVESTMENTS:
- 4. 3i EUROPARTNERS IVb L.P., un Limited Partnership formé selon le Limited Partnerships Act 1907 (numéro d'immatriculation LP 8455), avec siège social au 91 Waterloo Road, London SE1 8XP (3i EUROPARTNERS IVb), agissant via 3i INVESTMENTS;
- 5. 3i EUROPARTNERS IVc L.P., un Limited Partnership formé selon le Limited Partnerships Act 1907 (numéro d'immatriculation LP 9545), avec siège social au 91 Waterloo Road, London SE1 8XP (3i EUROPARTNERS IVc), agissant via 3i INVESTMENTS;
- 6. 3i EUROPARTNERS IVk L.P., un Limited Partnership formé selon le Limited Partnerships Act 1907 (numéro d'immatriculation LP 9502), avec siège social au 91 Waterloo Road, London SE1 8XP (3i EUROPARTNERS IVk), agissant via 3i INVESTMENTS;

Les parties comparantes sont ici représentées par Bernard Beerens, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu de procurations signées à Londres le 19 juillet 2005.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités respectives, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (les Statuts) d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils arrêtent comme suit:

Dénomination - Siège Social - Durée - Objet

- **Art. 1**er. **Dénomination.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société anonyme prenant la dénomination de AVIA-PARTNER GROUP S.A. (la Société).
- Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de changement des Statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Le Conseil d'Administration a également le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4. Objet Social.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ou de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêt, avance ou garantie.



Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations de toute nature.

Capital social - Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq cents) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Un registre des actions sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par le président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

Les sommes non libérées, le cas échéant, des actions souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du Conseil d'Administration, à condition toutefois que les appels de fonds seront faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard de dix (10) pour cent par an à partir de la date à laquelle le paiement est du en faveur de la Société.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Administration - Surveillance

Art. 7. Nomination et Révocation des Administrateurs. La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres, actionnaires ou non, qui seront nommés par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autrement, les administrateurs restants peuvent se réunir et peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 8. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le premier président sera désigné par l'Assemblée Générale.

Le président présidera toutes Assemblées Générales et toutes réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale, respectivement le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du conseil.

Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit (8) jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur peut agir à une réunion en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, téléfax, télégramme ou télex.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil d'Administration puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.



Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou téléfax.

Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du conseil. A la prochaine Assemblée Générale, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputés valables.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Art. 9. Décisions du Conseil d'Administration. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux autres administrateurs.

- Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.
- Art. 11. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non. Cette délégation nécessite l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou les signatures conjointes ou uniques de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 12. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 13. Révision des comptes. La révision des comptes annuels de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Les commissaires aux comptes sont rééligibles et révocables à tout moment.

Assemblées Générales des Actionnaires

- Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi de 1915 et les Statuts.
- Art. 15. Assemblée Générale Annuelle Autres Assemblées Générales. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale Annuelle) se réunit au siège social de la Société ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 2º mardi du mois de juin de chaque année à 11 heures du matin.
- Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit, à la même heure.

L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

Art. 16. Procédure - Vote. Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'Assemblée Générale devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.



Les convocations aux Assemblées Générales sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins huit (8) jours.

Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Chaque action donne droit à une (1) voix.

Sauf dans les cas prévus par la Loi de 1915, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'un quorum ne soit requis.

Avant de commencer les délibérations, le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

Cependant et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Année Sociale - Comptes Annuels - Répartition des Bénéfices

- Art. 17. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.
- Art. 18. Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 1915.

Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen d'un commissaire aux comptes, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 19. Répartition des Bénéfices. Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

Chaque année cinq (5) pour cent du bénéfice net est affecté à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix (10) pour cent du capital social.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.

L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

- Art. 20. Dissolution. La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale qui déterminera le mode de liquidation, nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.
- **Art. 21. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale, en délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Disposition Générale

Art. 22. Pour tous les points qui ne sont pas régis par les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et s'achève le 31 décembre 2005.

La première Assemblée Générale Annuelle sera tenue en 2006.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent qu'ils souscrivent les 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions représentant la totalité du capital social comme suit:

1. 3i GROUP, précité: (trois mille sept cent vingt) actions	3.720
2. 3i PAN EUROPEAN, précité: (trois mille sept cent vingt) actions	3.720
3. 3i EUROPARTNERS IVa, précité: (quatre mille neuf cent soixante) actions	4.960
4. 3i EUROPARTNERS IVb. précité: (guatre mille neuf cent soixante) actions	4.960



5. 3i EUROPARTNERS IVc, précité: (quatre mille neuf cent soixante) actions	4.960
6. 3i EUROPARTNERS IVk, précité: (deux mille quatre cent quatre-vingt) actions	2.480
Total: (vingt-quatre mille huit cents) actions	24.800

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de cent pour cent (100%) par paiement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire aux comptes est fixé à un (1);
- 2. les personnes suivantes sont nommés administrateurs:
- David Osborne, investisseur en capital à risque, avec adresse professionnelle au 91 Waterloo Road, London SE1 8XP (Angleterre);
- Mark Redman, investisseur en capital à risque, avec adresse professionnelle au 91 Waterloo Road, London SE1 8XP (Angleterre); et
- BVBA DiliVer 7, une société belge ayant son siège social à Dikkemeerweg 54, 1653 Dworp (Belgique), représentée par son gérant Theo Dilissen;
 - 3. David Osborne, précité, est nommé président du Conseil d'Administration;
- 4. Conformément à l'article 11, paragraphe 2 des Statuts, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à nommer BVBA DiliVer 7, précitée, administrateur délégué de la Société;
- 5. DELOITTE S.A., une société anonyme luxembourgeoise, immatriculée au Registre de Commerce et des Société sous le numéro B 67.895, avec siège social au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg est nommée commissaire aux comptes de la Société;
 - 6. Le siège social de la Société est fixé au 9, rue Schiller à L-2519 Luxembourg;
- 7. Le mandat de David Osborne, Mark Redman et BVBA DiliVer 7 en tant qu'administrateurs de la Société prend fin à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle de 2006;
- 8. Le mandat du commissaire aux comptes de la Société prend fin à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle de 2006.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Beerens, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 25 juillet 2005, vol. 432, fol. 53, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(073529.3/242/560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

SHEEN ASIA ENTERPRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 57.968.

Le bilan, le compte de résultats et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01880, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Signature

(071502.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.



SOCIETE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 41.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02265, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(071421.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

SOCIETE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 41.930.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 25 juillet 2005

Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071409.3/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

AUSY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix. R. C. Luxembourg B 73.496.

Le bilan, le compte de résultats et l'annexe au 31 décembre 2004 de la S.A. AUSY Luxembourg, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01876, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

P. Lhoëst

Administrateur-Délégué

(071505.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

PROWINKO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 92.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02295, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Signature.

(071510.3/1682/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

SYSTRAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 54.418.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02342, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

Signature.

(071542.3/520/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.



SOPRA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 82.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02296, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071513.3/1682/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

PEINTURE KARL-JOSEF SCHMITT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 17A, Cité de Killebesch.

R. C. Luxembourg B 47.241.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02258, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er août 2005.

MAZARS

Signature

(071515.3/1682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

GECIS INTERNATIONAL HOLDINGS, Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 104.549.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de GECIS GLOBAL HOLDINGS, associé unique de la Société, que le siège social de GECIS GLOBAL HOLDINGS a été transféré au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en date du 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01921. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071400.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

GECIS INTERNATIONAL HOLDINGS, Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 104.549.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 juillet 2005

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société que:

- Monsieur Andrew Michael Spence ayant comme adresse professionnelle 768 Mayfield Avenue à Stanford, CA 94305 aux Etats-Unis d'Amérique; et
- Monsieur James Madden ayant comme adresse professionnelle 5 Harbor Island, Newport Beach CA 92660 aux Etats-Unis d'Amérique;

ont été nommés au poste de gérant avec effet au 11 juillet 2005 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01918. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071398.3/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.



GECIS INTERNATIONAL HOLDINGS, Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 104.549.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 juillet 2005

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société que Monsieur John W. Barter III, ayant comme adresse professionnelle 40 Shoolbred Court, Kiawah Island, SC 29455 aux Etats-Unis d'Amérique, a été nommé au poste de gérant avec effet au 25 juillet 2005 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01916. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071377.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

SCHNEIDER CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 70.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02295, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

SCHNEIDER CONSULTING S.A.

Signature

(071517.3/1682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

NEXHOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 4, rue d'Orange. R. C. Luxembourg B 94.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02300, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

NEXHOS S.A.

Signature

(071522.3/1682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

ART META S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 109.952.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le huit août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Thierry Gille, ingénieur, demeurant à L-1455 Howald, 17, rue de l'Ecole, agissant en son nom personnel.
- 2.- Monsieur Carlo Schneider, administrateur de sociétés, demeurant à L-2351 Luxembourg, 16, rue des Primevères, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre Ier. - Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

- Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ART META S.A.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le



siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Le siège pourra également être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration qui a tous pouvoirs aux fins de constater authentiquement à la modification des statuts qui en résulte.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prestation de services de conseil et de développement en matière informatique, marketing et communication ainsi que l'organisation de formations et séminaires dans ces domaines.

La société peut exécuter, promouvoir et développer, soit elle-même directement, soit indirectement par les entreprises dans lesquelles elle détient des participations, soit par tout autre mode, ces activités directement ou comme intermédiaire, commissionnaire ou agent. La société peut prester tous services connexes ou complémentaires aux dites activités ou de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

La société pourra exercer son activité tant au Luxembourg qu'à l'étranger. En l'occurrence, la société pourra établir des succursales et/ou filiales partout au Luxembourg et à l'étranger, où elle le jugera nécessaire.

Elle pourra effectuer toute transaction commerciale ou financière, toute opération mobilière ou immobilière, procéder à tout investissement et prise de participation par voie d'acquisition, de souscription, d'apport ou de toute autre manière dans toute société ou entreprise existante ou à créer, ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien, ou susceptible d'en faciliter le développement ou l'extension, et généralement effectuer toute opération industrielle, commerciale, financière ou autre pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix des propriétaires en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 6. Les actions de capital sont indivisibles. La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par titre. En cas de transmission pour cause de mort ou autrement, et chaque fois qu'il y a plusieurs propriétaires d'un titre, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

La même règle est applicable lorsque l'action a été donnée en gage, le propriétaire et le créancier gagiste devant se mettre d'accord sur la désignation d'un seul représentant.

Art. 7. Dans tous les cas, la cession et la transmission des actions entre vifs ou pour cause de décès ou de dissolution sont soumises à un droit de préemption ou rachat au profit des autres actionnaires en fonction de l'importance de leur participation, et subsidiairement à un droit de rachat ou de remboursement par la société dans les conditions ci-après déterminées.

L'actionnaire désirant céder tout ou partie de ses actions devra en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée. Cette lettre recommandée devra indiquer la quantité d'actions qu'il se propose de céder, leur prix et les qualités du cessionnaire éventuel. Elle devra contenir l'offre irrévocable, valable quatre-vingt-dix jours, de céder ces actions aux autres actionnaires et subsidiairement à la société, au prix indiqué.

Dans les trente jours, le Conseil d'Administration transmet par lettre recommandée cette proposition de cession aux autres actionnaires.

Le non-exercice total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres porteurs. En aucun cas, les actions ne seront fractionnées et si le nombre d'actions à céder n'est pas proportionnel au nombre d'actions exerçant le droit de préemption, le Conseil d'Administration pourra décider le rachat par la société des actions en excédent.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption devra en informer le Conseil d'Administration dans les trente jours de la réception de la lettre recommandée l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préemption.

Le Conseil d'Administration pourra décider, dans les trente jours courant à partir de l'expiration du délai des trente jours accordés ci-dessus aux actionnaires pour exercer leur droit de préférence, qu'il rachète pour compte de la société les actions sur lesquelles aucun droit de préemption n'aurait été exercé. La décision est subordonnée à la condition expresse que les réserves de la société permettent les rachats sans diminution du capital social ou de la réserve légale. Si ces fonds de réserve ne permettaient pas le rachat, le Conseil d'Administration pourra, dans le même délai décider de convoquer une assemblée générale extraordinaire qui statuera sur une réduction éventuelle du capital social en vue du remboursement des actions non rachetées.



Au plus tard dans la quinzaine consécutive au quatre-vingt-dixième jour de la réception de l'offre de cession de l'actionnaire, le Conseil d'Administration adressera à celui-ci une lettre recommandée indiquant:

- Le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession:
 - Le nombre d'actions dont le conseil d'administration a décidé le rachat par la société;
- La décision prise le cas échéant par le conseil d'administration au sujet de la convocation d'une assemblée générale extraordinaire devant statuer sur une réduction du capital social, en vue du remboursement des actions non rachetées.

A dater de la réception de cette lettre, l'actionnaire cédant sera libre de transférer au cessionnaire indiqué dans son offre de cession les actions qu'il a offert de céder et qui ne seraient rachetées ni par un autre actionnaire ni par la Société et dans l'hypothèse où aucune assemblée générale n'est convoquée pour statuer sur une réduction du capital social comme prévu ci-avant.

Si dans les cent et cinq jours à dater de la réception de l'offre de cession de l'actionnaire, aucune réponse du conseil d'administration n'a été reçue par l'actionnaire désirant céder ses actions, l'agrément sera réputé acquis.

Le prix de cession sera payable dans un délai de trente jours après la date d'accord de cession.

S'il survient entre les parties impliquées un désaccord (divergence d'opinion) ou même un litige, les parties désignent ensemble deux juristes luxembourgeois (avocats ou juges) comme arbitres. Ces arbitres nommés désignent eux-mêmes un troisième arbitre. Ceux-ci tranchent sur la base d'un seul échange non-formaliste d'écritures et imputent les frais de la procédure aux parties en fonction du résultat.

Art. 8. En cas de décès ou de dissolution d'un actionnaire, les actions transmises à des personnes physiques ou morales non actionnaires sont soumises à l'exercice du droit de préemption tel que déterminé ci-dessus. Les délais prévus courent à partir du jour où le conseil d'administration aura été avisé du décès d'un actionnaire par lettre recommandée émanant, soit d'un héritier, légataire ou donataire, soit d'une personne en droit d'exercer le droit de préemption ou de rachat.

Titre III. - Administration

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié de ses membres au moins sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou e-mail étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou e-mail à confirmer par écrit.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

- Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.
- Art. 12. La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de tous les administrateurs, ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 13 des statuts.
- **Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués, moyennant l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Toutefois, les premiers administrateurs délégués pourront être nommés par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 14. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un des administrateurs délégués à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 15. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.



Titre V. - Assemblée Générale

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de mai.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.

Titre VI. - Année Sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 17. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de la même année.
- **Art. 18.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fond de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fond de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale aura lieu en l'an 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) Monsieur Thierry G	ille, prénommé, trois cent dix-neuf actions	319
2) Monsieur Carlo Sch	neider, prénommé, une action	1
Total: trois cent vingt a	ctions	320

Toutes les actions ont été libérées à concurrence d'un quart (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de huit mille euros (EUR 8.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à quatre et de nommer les personnes suivantes pour un premier mandat de six ans:
- a) Monsieur Thierry Gille, ingénieur, né le 23 novembre 1959 à Paris (F), demeurant à L-1455 Howald, 17, rue de l'Ecole.
- b) Monsieur Carlo Schneider, administrateur de sociétés, né le 8 juin 1967 à Ettelbruck, demeurant à L-2351 Luxembourg, 16, rue des Primevères.
- c) Monsieur Jean-Jacques Andre, ingénieur conseil en informatique, né le 25 juillet 1963 à Chadrac (F), demeurant à L-8052 Bertrange, 9, rue des Aubépines.
- d) Monsieur Reda Borchardt, employé privé, né le 19 septembre 1975 à Alger (Algérie), demeurant à L-5470 Wellenstein, 31, route de Mondorf.
- 2. L'assemblée générale nomme en tant qu'administrateur-délégué et président du conseil d'administration Monsieur Thierry Gille, prénommé.
- 3. Conformément à l'article 12, la société sera engagée par la signature de tous les administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, Monsieur Thierry Gille. La signature de Monsieur Thierry Gille sera obligatoirement requise dans tous les cas, également en cas de délégation de pouvoirs par le conseil à un tiers.



- 4. L'assemblée décide de nommer en tant que commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY, S.à r.l., ayant son siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 58.155.
- 5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011 statuant sur les comptes annuels de l'année 2010.
 - 6. Le siège social de la société est établi à L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-Sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Gille, C. Schneider, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 août 2005, vol. 910, fol. 16, case 10. - Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): M.Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 août 2005.

B. Moutrier.

(073539.3/272/215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

PEMECO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 32.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02301, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

PEMECO S.A.

Signature

(071523.3/1682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

AUDITEURS & ADMINISTRATEURS ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1240 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 93.937.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02252, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071528.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

HAWK MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff. R. C. Luxembourg B 108.931.

In the year two thousand and five, on the twentieth of the month of July.

Before Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of HAWK MANAGEMENT S.A., a joint stock company, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, incorporated by notarial deed on the 15th of June 2005, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is chaired by Miss Rachel Uhl, lawyer, with professional address at Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr Patrick Van Hees, lawyer, with professional address at Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

- I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.
- II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently fixed at thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.
 - III. That the agenda of the meeting is the following:
- 1. Capital increase to the extent of one hundred sixty-eight thousand Euro (EUR 168,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) to two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) by the



issue of one hundred thirty-four thousand four hundred (134,400) new shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

- 2. Agreement by the existing shareholders to the subscription of all new shares by HAWK GROUP S.A., a joint stock company with registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 108.359.
 - 3. Subscription and full payment of all new shares.
- 4. Amendment of article five, first paragraph of the Company's articles of incorporation to give it the following wording:

«The corporate capital is set at two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) represented by one hundred and sixty thousand (160,000) shares of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid up.»

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the capital to the extent of one hundred sixty-eight thousand Euro (EUR 168,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) to two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) by the issue of one hundred thirty-four thousand four hundred (134,400) new shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

Second resolution

The meeting resolved to agree to the subscription of all new shares by HAWK GROUP S.A., prenamed.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon HAWK GROUP S.A., prenamed, declared to subscribe to all new shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of one hundred and sixty-eight thousand Euro (EUR 168,000.-), which amount has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article five, first paragraph of the articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

Art. 5. first paragraph. «The corporate capital is set at two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) represented by one hundred and sixty thousand (160,000) shares of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately three thousand five hundred Euro (EUR 3,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille et cinq, le vingt juillet.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HAWK MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, constituée suivant acte reçu en date du 15 juin 2005, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.
 - III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:



- 1. Augmentation du capital social à concurrence de cent soixante-huit mille euros (EUR 168.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) par la création et l'émission de cent trente-quatre mille et quatre cents (134.400) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de un euros et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.
- 2. Approbation par les actionnaires actuels de la souscription de toutes les nouvelles actions par HAWK GROUP S.A., une société anonyme avec siège social à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 108.359.
 - 3. Souscription et libération intégrale de toutes les nouvelles actions.
- 4. Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui conférer la teneur suivante: «Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par cent soixante mille (160.000) actions

d'une valeur nominale de un euros et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, libérées intégralement.»

Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante-huit mille euros (EUR 168.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) par la création et l'émission de cent trente-quatre mille et quatre cents (134.400) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de un euros et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver la souscription de toutes les nouvelles actions par HAWK GROUP S.A., prénommée.

Troisième résolution

Intervention - Souscription - Paiement

Est ensuite intervenu aux présentes, HAWK GROUP S.A., prénommé, lequel déclare souscrire à cent trente-quatre mille et quatre cents (134.400) nouvelles actions ordinaires et les libérer intégralement en valeur nominale par apport en liquide de cent soixante-huit mille euros (EUR 168.000,-), lequel montant a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. premier alinéa. «Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par cent soixante mille (160.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de un euros et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, libérées intégralement.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prédésignés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, vol. 149S, fol. 37, case 3. - Reçu 1.680 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

J. Elvinger.

(073599.3/211/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

ARTEMIDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 668,750.-.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff. R. C. Luxembourg B 108.756.

In the year two thousand and five, on the twelfth day of July. Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

- IPPOCRATE LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, and having its registered office at Aerogolf Center, Building Block B, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, not yet registered with the Trade and Company Register of Luxembourg,



- PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., a company existing under the laws of Italy, and having its registered office at Via Gaetano Negri n.10, 20120 Milan, Italy,
- GRUPPO PARTECIPAZIONI INDUSTRIALI S.p.A., a company incorporated and organized under the laws of Italy, with registered office at Via G. Donizetti, 20122 Milan, Italy.

All represented by Mr. Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of three proxies established on July 11th, 2005.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of ARTEMIDE, S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register of Luxembourg Section B under number 108.756, incorporated by a deed of the undersigned notary of June 14, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. The Company's share capital is fixed at six hundred sixty-eight thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 668,750.-) represented by twenty-six thousand seven hundred and fifty (26,750) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.
- III. The shareholders resolve to increase the Company's corporate capital to the extent of one million one hundred thirty-four thousand Euro (EUR 1,134,000.-) to raise it from its present amount of six hundred sixty-eight thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 668,750.-) to one million eight hundred two thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 1,802,750.-) by creation and issue of forty-five thousand three hundred and sixty (45,360) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.
- IV. The shareholders resolve to accept the subscription and payment of the forty-five thousand three hundred and sixty (45,360) new shares as follows:
- IPPOCRATE LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed, subscribes to twenty-three thousand one hundred and thirty-three (23,133) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of five hundred seventy-eight thousand three hundred and twenty-five Euro (EUR 578,325.-) by contribution in cash;
- PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., prenamed, subscribes to fifteen thousand eight hundred and seventy-six (15,876) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of three hundred ninety-six thousand nine hundred Euro (EUR 396,900.-) by contribution in cash;
- GRUPPO PARTECIPAZIONI INDUSTRIALI S.p.A., prenamed, subscribes to six thousand three hundred and fifty-one (6,351) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of one hundred fifty-eight thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 158,775.-) by contribution in cash.

The amount of one million one hundred thirty-four thousand Euro (EUR 1,134,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 5 first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«Art. 5. first paragraph. The share capital is fixed at one million eight hundred two thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 1,802,750.-) represented by seventy-two thousand one hundred and ten (72,110) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

VI. Pursuant to the above increase of capital, the shareholders acknowledge that the share capital of the Company in the total amount of one million eight hundred two thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 1,802,750.-) represented by seventy-two thousand one hundred and ten (72,110) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, is held by:

Shareholders	Number of shares held	Percentage
IPPOCRATE LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed	36,766	51%
PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., prenamed	25,238	35%
GRUPPO PARTECIPAZIONI INDUSTRIALI S.p.A., prenamed	10,096	14%
Total	72,110	100%

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le douze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.



Ont comparu:

- IPPOCRATE LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,
- PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., une société anonyme de droit italien ayant son siège social à Via Gaetano Negri n.10, 20120 Milan, Italie,
- GRUPPO PARTECIPAZIONI INDUSTRIALI S.p.A., une société anonyme de droit italien ayant son siège social à Via G. Donizetti, 20122 Milan, Italie.

Toutes trois ici représentées par Monsieur Fatah Boudjelida, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de trois procurations données le 11 juillet 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de ARTEMIDE, S.à r.l. (la «Société»), avec siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 108.756, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 14 juin 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. Le capital social de la Société est fixé à six cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 668.750,-) divisé en vingt-six mille sept cent cinquante (26.750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune
- III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un million cent trente-quatre mille euros (EUR 1.134.000,-) pour le porter de son montant actuel de six cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 668.750,-) à un million huit cent deux mille sept cent cinquante euros (EUR 1.802.750,-) par la création et l'émission de quarante-cinq mille trois cent soixante (45.360) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.
- IV. Les associés décident d'accepter la souscription et le paiement des quarante-cinq mille trois cent soixante (45.360) parts sociales nouvelles comme suit:
- IPPOCRATE LUXEMBOURG, S.à r.l., précitée, souscrit à vingt-trois mille cent trente-trois (23.133) nouvelles parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de cinq cent soixante-dix-huit mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 578.325,-) par un versement en espèce;
- PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., précitée, souscrit à quinze mille huit cent soixante-seize (15.876) nouvelles parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de trois cent quatre-vingt-seize mille neuf cent euros (EUR 396.900,-) par un versement en espèce;
- GRUPPO PARTECIPAZIONI INDUSTRIALI S.p.A., précitée, souscrit à six mille trois cent cinquante et une (6.351) nouvelles parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de cent cinquante-huit mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 158.775,-) par un versement en espèce.

Un montant d'un million cent trentre-quatre mille euros (EUR 1.134.000,-) a été intégralement libéré en espèces et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

- V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:
- «**Art. 5. alinéa 1**er. Le capital social est fixé à un million huit cent deux mille sept cent cinquante euros (EUR 1.802.750,-) représenté par soixante-douze mille cent dix (72.110) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»
- VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, les associés constatent que le capital social de la Société de un million huit cent deux mille sept cent cinquante euros (EUR 1.802.750,-) représenté par soixante-douze mille cent dix (72.110) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune est détenu comme suit:

Associés	Nombre de parts détenues	Pourcentage
IPPOCRATE LUXEMBOURG, S.à r.l., précitée	36.776	51%
PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., précitée	25.238	35%
GRUPPO PARTECIPAZIONI INDUSTRIALI S.p.A., précitée	10.096	14%
Total	72.110	100%

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.



Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, vol. 149S, fol. 25, case 2. – Reçu 11.340 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

J. Elvinger.

(073620.3/211/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

H.N.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 38.888.

Constituée par-devant Me Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 décembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 218 du 23 mai 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 juin 1994, acte publié au Mémorial C n° 435 du 5 novembre 1994 en date du 14 janvier 1998, acte publié au Mémorial C n° 486 du 2 juillet 1998. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé le 21 décembre 2001, publié par extrait au Mémorial C n° 749 du 16 mai 2002. Les statuts ont été modifiés par-devant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 26 mars 2003, acte publié au Mémorial C n° 443 du 23 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour H.N.L., S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(079212.3/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

H.N.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 38.888.

Constituée par-devant Me Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 décembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 218 du 23 mai 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 juin 1994, acte publié au Mémorial C n° 435 du 5 novembre 1994 en date du 14 janvier 1998, acte publié au Mémorial C n° 486 du 2 juillet 1998. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé le 21 décembre 2001, publié par extrait au Mémorial C n° 749 du 16 mai 2002. Les statuts ont été modifiés par-devant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 26 mars 2003, acte publié au Mémorial C n° 443 du 23 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour H.N.L., S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(079210.3/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

NBMH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 57.592.

Constituée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 18 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 174 du 9 avril 1997. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé le 31 décembre 2001, dont des extraits ont été publié au Mémorial C n° 882 du 11 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NBMH INVESTMENTS S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(079215.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.



KM ADVISORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 90.319.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 78 du 27 janvier 2003.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00269, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KM ADVISORS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(079214.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

N.S. UNION S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 68.785.

Constituée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 8 février 1999, acte publié au Mémorial C n° 378 du 26 mai 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 mai 2002, acte publié au Mémorial C n° 1286 du 5 septembre 2002, et en date du 13 janvier 2003, acte publié au Mémorial C n° 283 du 17 mars 2003, dissoute et mise en liquidation par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 décembre 2004, acte publié au Mémorial C n° 368 du 22 avril 2005.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour N.S. UNION S.A. (en liquidation)

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(079217.3/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

N.S. UNION S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 68.785.

Constituée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 8 février 1999, acte publié au Mémorial C n° 378 du 26 mai 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 mai 2002, acte publié au Mémorial C n° 1286 du 5 septembre 2002, et en date du 13 janvier 2003, acte publié au Mémorial C n° 283 du 17 mars 2003, dissoute et mise en liquidation par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 décembre 2004, acte publié au Mémorial C n° 368 du 22 avril 2005.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour N.S. UNION S.A. (en liquidation)

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(079216.3/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

SOUNDVIEW PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 90.317.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 78 du 27 janvier 2003.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00270, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOUNDVIEW PARTICIPATIONS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(079218.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.



AFRODITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital : EUR 950,000.-.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff. R. C. Luxembourg B 108.754.

In the year two thousand and five, on the twelfth day of July. Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

- IPPOCRATE LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, and having its registered office at Aerogolf Center, Building Block B, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, not yet registered with the Trade and Company Register of Luxembourg;
- PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., a shareholding company existing under the laws of Italy, and having its registered office at Via Gaetano Negri n.10, 20120 Milan, Italy.

Both represented by Mr. Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two proxies established on July 11th, 2005.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of AFRODITE, S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register of Luxembourg section B under number 108.754, incorporated by a deed of the undersigned notary of June 14, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. The Company's share capital is fixed at nine hundred fifty thousand Euro (EUR 950,000.-) represented by thirty-eight thousand (38,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.
- III. The shareholders resolve to increase the Company's corporate capital to the extent of one million six hundred twenty thousand Euro (EUR 1,620,000.-) to raise it from its present amount of nine hundred fifty thousand Euro (EUR 950,000.-) to two million five hundred seventy thousand Euro (EUR 2,570,000.-) by creation and issue of sixty-four thousand eight hundred (64,800) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.
- IV. The shareholders resolve to accept the subscription and payment of the sixty-four thousand eight hundred (64,800) new shares as follows:
- IPPOCRATE LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed, subscribes to thirty-eight thousand eight hundred and eighty (38,880) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of nine hundred seventy-two thousand Euro (EUR 972,000.-) by contribution in cash;
- PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., prenamed, subscribes to twenty-five thousand nine hundred and twenty (25,920) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of six hundred forty-eight thousand Euro (EUR 648,000.-) by contribution in cash.

The amount of one million six hundred twenty thousand Euro (EUR 1,620,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

- V. Pursuant to the above increase of capital, article 5 first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:
- «**Art. 5. first paragraph.** The share capital is fixed at two million five hundred seventy thousand Euro (EUR 2,570,000.-) represented by one hundred two thousand eight hundred (102,800) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»
- VI. Pursuant to the above increase of capital, the shareholders acknowledge that the share capital of the Company in the total amount of two million five hundred seventy thousand Euro (EUR 2,570,000.-) represented by one hundred two thousand eight hundred (102,800) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, is held by:

Shareholders	Number of shares Percentage	
	held	
IPPOCRATE LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed	61,680	60%
PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., prenamed	41,120	40%
	102,800	100%

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately nineteen thousand Euro (EUR 19,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le douze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- IPPOCRATE LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en cours d'enregsitrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;
- PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., une société anonyme de droit italien ayant son siège social à Via Gaetano Negri n.10, 20120 Milan, Italie.

Toutes deux ici représentées par Monsieur Fatah Boudjelida, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux procurations données le 11 juillet 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de AFRODITE, S.à r.l. (la «Société»), avec siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 108.754, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 14 juin 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. Le capital social de la Société est fixé à neuf cent cinquante mille euros (EUR 950.000,-) divisé en trente-huit mille (38.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
- III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un million six cent vingt mille euros (EUR 1.620.000,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent cinquante mille euros (EUR 950.000,-) à deux millions cinq cent soixante-dix mille euros (EUR 2.570.000,-) par la création et l'émission de soixante-quatre mille huit cents (64.800) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.
- IV. Les associés décident d'accepter la souscription et le payement des soixante-quatre mille huit cents (64.800) parts sociales nouvelles comme suit:
- IPPOCRATE LUXEMBOURG, S.à r.l., précitée, souscrit à trente huit mille huit cent quatre-vingt (38.880) nouvelles parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de neuf cent soixante-douze mille euros (EUR 972.000,-) par un versement en espèce;
- PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., précitée, souscrit à vingt-cinq mille neuf cent vingt (25.920) nouvelles parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de six cent quarante-huit mille euros (EUR 648.000,-) par un versement en espèce.

Un montant d'un million six cent vingt mille euros (EUR 1.620.000,-) a été intégralement libéré en espèces et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 5. alinéa 1. Le capital social est fixé à deux millions cinq cent soixante-dix mille euros (EUR 2.570.000,-) représenté par cent-deux mille huit cents (102.800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

VII. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, les associés constatent que le capital social de la Société de deux million cinq cent soixante-dix mille euros (EUR 2.570.000,-) représenté par cent deux mille huit cents (102.800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune est détenu comme suit:

Associé	Nombre de parts	Pourcentage
	détenues	
IPPOCRATE LUXEMBOURG, S.à r.l., précitée	61.680	60%
PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., précitée	41.120	40%
Total	102.800	100%

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de dix-neuf mille euros (EUR 19.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Boudjelida, J. Elvinger.



Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, vol. 149S, fol. 25, case 1. – Reçu 16.200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

J. Elvinger.

(073608.3/211/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

AFRODITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff. R. C. Luxembourg B 108.754.

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth of June. Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

- IPPOCRATE LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, and having its registered office at Aerogolf Center, Building Block B, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, not yet registered with the Trade and Company Register of Luxembourg,
- PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., a shareholding company existing under the laws of Italy, and having its registered office at Via Gaetano Negri n.10, 20120 Milano, Italy.

Both represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies established on June 28, 2005.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of AFRODITE, S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Company Register of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary of June 14, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.
- III. The shareholders resolve to increase the Company's corporate capital to the extent of nine hundred thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 937,500.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to nine hundred fifty thousand Euro (EUR 950,000.-) by creation and issue of thirty-seven thousand five hundred (37,500) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.
- IV. The shareholders resolve to accept the subscription and payment of the thirty-seven thousand five hundred (37,500) new shares as follows:
- IPPOCRATE LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed, subscribes to twenty-two thousand five hundred (22,500) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of five hundred sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 562,500.-) by contribution in cash;
- PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., prenamed, subscribes to fifteen thousand (15,000) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of three hundred seventy-five thousand Euro (EUR 375,000) by contribution in cash.

The amount of nine hundred thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 937,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 5 first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«Art. 5. first paragraph. The share capital is fixed at nine hundred fifty thousand Euro (EUR 950,000.-) represented by thirty-eight thousand (38,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

VI. Pursuant to the above increase of capital, the shareholders acknowledge that the share capital of the Company in the total amount of nine hundred fifty thousand Euro (EUR 950,000.-) represented by thirty-eight thousand (38,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, is held by:

Shareholders	Number of shares held
IPPOCRATE LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed	22,800
PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., prenamed	
Total	38,000

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately thirteen thousand Euro (EUR 13,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.



On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- IPPOCRATE LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;
- PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., une société anonyme de droit italien ayant son siège social à Via Gaetano Negri n.10, 20120 Milano, Italie.

Toutes deux ici représentées par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 28 juin 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de AFRODITE, S.à r.l. (la «Société»), avec siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 14 juin 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
- III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 937.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à neuf cent cinquante mille euros (EUR 950.000,-) par la création et l'émission de trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.
- IV. Les associés décident d'accepter la souscription et le payement des trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales nouvelles comme suit:
- IPPOCRATE LUXEMBOURG, S.à r.l., précitée, souscrit à vingt-deux mille cinq cents (22.500) nouvelles parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de cinq cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 562.500,-) par un versement en espèce;
- PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., précitée, souscrit à quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 375.000,-) par un versement en espèce.

Un montant de neuf cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 937.500,-) a été intégralement libéré en espèces et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1.** Le capital social est fixé à neuf cent cinquante mille euros (EUR 950.000,-) représenté par trente-huit mille (38.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

VII. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, les associés constatent que le capital social de la Société de neuf cent cinquante mille euros (EUR 950.000,-) représenté par trente-huit mille (38.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune est détenu comme suit:

Associé	Nombre de parts détenues
IPPOCRATE LUXEMBOURG, S.à r.l., précitée	. 22.800
PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., précitée	. 15.200
Total	. 38.000

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à a raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de treize mille euros (EUR 13.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.



Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, vol. 149S, fol. 3, case 5. – Reçu 9.375 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

J. Elvinger.

(073604.3/211/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

POLISH BETA GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 110.444.

STATUTES

In the year two thousand five, on the thirty-first day of August.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

POLISH ENTERPRISE INVESTORS III, LLC, with registered office at 1 Exchange Place, Suite 1000, Jersey City, NJ 07302, acting as general partner of POLISH ENTERPRISE FUND V, L.P.,

duly represented by Mr Philippe Ponsard, «ingénieur commercial», with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

by virtue of a proxy dated August 26, 2005.

Said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is POLISH BETA GROUP, S.à r.l.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

- Art. 3. The company is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

- **Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.
- **Art. 6.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.
 - Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.
- **Art. 8.** Corporate units are freely transferable among members. The corporate units transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate units transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.
 - Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.
- **Art. 10.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.



Art. 11. The company will be managed by two managers or more who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory manager or by the individual signature of the delegate of the board of managers acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole member or, if there are several members, by two members acting under their joint signature.

- **Art. 12.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.
- **Art. 13.** Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.
- **Art. 14.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.
 - Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.
 - Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.
 - Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.
- **Art. 18.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

- Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2005.

Subscription and payment

The 500 (five hundred) corporate units have been subscribed to by the sole member, POLISH ENTERPRISE FUND V, L.P. acting through its general partner, POLISH ENTERPRISE INVESTORS III, LLC, predesignated.

All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand five hundred Euro (1,500 EUR).

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

The following have been elected as managers:

A signatory manager:

1. Mr Tadeusz Galkowski, chief financial officer, born on May 23, 1960 in Northampton, United Kingdom, residing in ul. Dluga 63, Konstancin-Jeziorna, Warsaw, Poland.

B signatory managers:

- 2. Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», born on March 29, 1951 in Luxembourg, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
- 3. Mr Thierry Fleming, «licencié en sciences commerciales et financières», born on July 24, 1948 in Luxembourg, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

with the powers indicated in article 11 of the Articles of Incorporation.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.



The managers are elected for an undetermined period.

They may be reelected.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his/her surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente et un août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

POLISH ENTERPRISE INVESTORS III, LLC, avec siège social au 1 Exchange Place, Suite 1000, Jersey City, NJ 07302, agissant en tant que general partner de POLISH ENTERPRISE FUND V, L.P.,

ici représentée par Monsieur Philippe Ponsard, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 26 août 2005.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de POLISH BETA GROUP, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.
- **Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
 - Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.
 - Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 11. La société est administrée par deux gérants ou plus, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle



d'un délégué du conseil des gérants dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, lorsque la société comporte plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.
 - Art. 15. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
 - Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.
 - Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.
- **Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

- Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

Souscription et paiement

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, POLISH ENTERPRISE FUND V, L.P. agissant par l'intermédiaire de son general partner, POLISH ENTERPRISE INVESTORS III, LLC, prédésignée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500 EUR).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants:

Gérant de catégorie A:

1. Monsieur Tadeusz Galkowski, «chief financial officer», né le 23 mai 1960 à Northampton, Royaume-Uni, demeurant à ul. Dluga 63, Konstancin-Jeziorna, Varsovie, Pologne.

Gérants de catégorie B:

- 2. Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
- 3. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Les gérants sont rééligibles.



Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Ph. Ponsard, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, vol. 149S, fol. 74, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

G. Lecuit.

(080983.3/220/240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

COVILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 4, rue de Chimay. R. C. Luxembourg B 110.451.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le cinq septembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Didier Corne, indépendant, né à Verviers (B), le 16 juillet 1966, demeurant à B-4910 Theux, 8, Chemin du Chivrou.
- 2. Mademoiselle Ingrid Vincent, employée privée, née à Bastogne (B), le 23 janvier 1973, demeurant à B-4910 Theux, 8, Chemin du Chivrou.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1er. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de COVILUX, S.à r.l.
 - Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, et des succursales pourront être créées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision des associés.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet l'achat et la vente en gros et au détail d'habillement, de vêtements, de chaussures, d'articles de puériculture et de tous accessoires s'y rapportant.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR) divisé en trois cents (300) parts sociales de quarante-deux euros (42,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1. Monsieur Didier Corne, prénommé, deux cents parts	200
2. Mademoiselle Ingrid Vincent, prénommée, cent parts	100
Total des parts: trois cents parts	300

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (12.600,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant au moins trois quarts du capital sociale.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.



En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des assocés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

- Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.
- **Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant les trois quarts du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtes et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.050,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la société est établi à L-1333 Luxembourg, 4, rue de Chimay.
- 2. Le nombre des gérants est fixé à un.
- 3. L'assemblée générale désigne gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Didier Corne, indépendant, né à Verviers (B), le 16 juillet 1966, demeurant à B-4910 Theux, 8, chemin du Chivrou.

Vis-à-vis des tiers la société sera valablement engagée par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Corne, I. Vincent, A. Holtz.



Enregistré à Wiltz, le 6 septembre 2005, vol. 319, fol. 67, case 2. – Reçu 126 euros.

Le Receveur ff. (signé): Carmes.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 7 septembre 2005.

A. Holtz.

(081020.3/2724/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

RELAX SPORTSBAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 65, rue du Stade.

R. C. Luxembourg B 110.449.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Michael Molin, entraîneur de tennis, né à Nödinge (Suède) le 15 juillet 1970, demeurant à L-1950 Luxembourg, 16, rue Auguste Lumière,

ici représenté par Monsieur Peter Degerstedt, économiste, demeurant à Olm,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 août 2005, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

2.- La société anonyme NEW CROSSFIRE S.A., avec siège social à L-2670 Luxembourg, 15, rue Dicks, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 92.915,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Peter Degerstedt, préqualifié.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1er. La société prend la dénomination de RELAX SPORTSBAR, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Grevenmacher.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet la gestion et l'exploitation d'un bistrot-bar avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, y compris la petite restauration.

La société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.
- Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.



Art. 11. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 12. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Madame Margaret Waruguru, serveuse, née à Kitale (Kenya) le 15 juillet 1961, demeurant à L-1520 Luxembourg, 72, rue Adolphe Fischer, est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée.
 - 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.
 - 3) Le siège social est fixé à L-6725 Grevenmacher, 65, rue du Stade.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte. Signé: P. Degerstedt, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 1er septembre 2005, vol. 433, fol. 41, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 12 septembre 2005.

A. Weber.

(081002.3/236/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

BRIARWOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 110.452.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the first day of September.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared

1) The company BRIARWOOD HOLDING 1 S.A., with its registered office at 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3715, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC Number 667915,

here represented by Mrs Sabine Hinz, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

- 2) The company BRIARWOOD HOLDING 2 S.A., with its registered office at 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3715, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC Number 667917,
- here represented by Mrs Sabine Hinz, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

 3) The company BRIARWOOD HOLDING 3 S.A., with its registered office at 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3715, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC Number 667916,



here represented by Mrs Sabine Hinz, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal. The said proxies signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such mandatory, acting in her said capacity, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company with limited liability (société à responsabilité limitée), which she declares to establish as follows:

- **Art. 1.** The above named party and all persons and entities who may become shareholders in future, hereby form a company with limited liability which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles.
- Art. 2. The object of the company is the carrying out of any commercial, industrial and financial activity and in particular the purchase, development, leasing and sale of equipment used in the extraction and transportation of oil.

The company may take up loans by whatever means, grant security and guarantees, both for its own obligations and for the obligations of any other companies belonging to the same group.

The company may perform any acts directly or indirectly connected with its object.

- Art. 3. The company has been formed for an unlimited period. The formation is to be effective as from today's date.
- Art. 4. The company's name shall be BRIARWOOD, S.à r.l.
- Art. 5. The registered office is situated in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg following approval by the shareholders in extraordinary general meeting.

- Art. 6. The company's corporate capital is set at twenty-four thousand Pounds Sterling (GBP 24,000.-), represented by twenty-four (24) parts of one thousand Pounds Sterling (GBP 1,000.-) each.
 - Art. 7. The company's shares are freely transferable between shareholders.

They may only be disposed of to new shareholders following the passing of a resolution of the shareholders in general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the corporate capital.

- **Art. 8.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders will not bring the company to an end.
- **Art. 9.** The company is administered by one or several managers, not necessarily shareholders, appointed by the shareholders. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons

In dealing with third parties, the manager or managers have most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to perform or authorize any acts or operations connected with its object.

Resolutions signed by the manager or managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

If more than one manager is appointed, each manager can bind the company by his sole signature.

- **Art. 10.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.
- **Art. 11.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.
 - Art. 12. The company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.
- **Art. 13.** Each year on the 31st of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an estimate of the value of the company's assets and liabilities as well as the financial statements.
- **Art. 14.** Each shareholder may inspect the above inventory and the financial statements at the company's registered office.
- **Art. 15.** The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit.

Five per cent (5%) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the shareholders.

Interim dividends may be distributed by the managers.

- **Art. 16.** At the time of the winding up of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who may be shareholders, and who are appointed by the shareholders who will lay down their powers and remuneration.
- **Art. 17.** The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

69790



Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the whole capital as follows:

- BRIARWOOD HOLDING 1 S.A., prenamed	8 shares
- BRIARWOOD HOLDING 2 S.A., prenamed	
- BRIARWOOD HOLDING 3 S.A., prenamed	
	24 shares

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twenty-four thousand Pounds Sterling (GBP 24,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Declaration

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the Companies Act of 18 September 1933 are satisfied.

Special dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on 31st of December 2006.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at EUR 2,000.- (two thousand Euro).

For the purposes of the registration the amount of the capital is evaluated at EUR 35,258.- (thirty-five thousand two hundred fifty-eight Euro) (exchange rate August 30, 2005 1 GBP=1,46908 EUR).

Decisions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the company, the aboved-named shareholders took the following resolutions:

- 1. The company is to have one manager.
- 2. The following persons is appointed as manager:

Mr Alain Steichen, attorney-at-law with professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, born in Luxembourg on 28 April 1958.

- 3. The mandate of the manager shall be valid until the date of the approval of the financial statements for the first financial year.
 - 4. The registered office is to be situated in Luxembourg at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the mandatory acting in her said capacity, the present incorporation deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le premier septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- 1) La société BRIARWOOD HOLDING 1 S.A., ayant son siège social à 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3715, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, numéro IBC 667915,
- ici représentée par Madame Sabine Hinz, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.
- 2) La société BRIARWOOD HOLDING 2 S.A., ayant son siège social à 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3715, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, numéro IBC 667917,
- ici représentée par Madame Sabine Hinz, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.
- 3) La société BRIARWOOD HOLDING 3 S.A., ayant son siège social à 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3715, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques, numéro IBC 667916,
- ici représentée par Madame Sabine Hinz, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Laquelle mandataire, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.



Art. 2. La société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, et financières, et en particulier l'achat, le développement, le leasing et la vente d'équipement utilisé dans l'extraction et le transport de pétrole.

La société peut souscrire à des prêts par tous moyens, accorder des sûretés et garanties, tant pour ses propres engagements que pour ceux de toutes autres sociétés appartenant au même groupe.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée à compter de ce jour.
- Art. 4. La société prend la dénomination de BRIARWOOD, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-quatre mille Livres Sterling (GBP 24.000,-), représenté par vingt-quatre (24) parts sociales de mille Livres Sterling (GBP 1.000,-) chacune.
 - Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

- Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer les gérants ad nutum en toutes circonstances.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Les résolutions signées par le ou les gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

Au cas où il y a plus d'un gérant nommé, chaque gérant peut engager par sa seule signature la société.

- **Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que l'exécution de leur mandat.
- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

- Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi que le bilan.
 - Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 15. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués par les gérants.

- **Art. 16.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
 - Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se référent aux dispositions légales.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes déclarent souscrire le capital comme suit:

- BRIARWOOD HOLDING 1 S.A., préqualifiée	8 parts
- BRIARWOOD HOLDING 2 S.A., préqualifiée	8 parts
- BRIARWOOD HOLDING 3 S.A., préqualifiée	8 parts
	24 parts

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt-quatre mille Livres Sterling (GBP 24.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.



Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ EUR 2.000,- (deux mille euros).

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de EUR 35.258,- (trente-cinq mille deux cent cinquante-huit euros) (cours de change au 30 août 2005, 1GBP=1,46908 EUR).

Décisions des associés

Immédiatement après la constitution de la société, les associés ont pris les décisions suivantes:

- 1. Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2. Est nommé gérant:

Monsieur Alain Steichen, Avocat à la Cour avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, né à Luxembourg, le 28 avril 1958.

- 3. Le mandat du gérant restera valide jusqu'à la date de l'approbation des comptes pour le premier exercice.
- 4. Le siège social de la société est fixé au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des comparantes représentées comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Hinz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 49, case 9. – Reçu 351,21 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 septembre 2005.

P. Bettingen.

(081021.3/202/215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

EPI NU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 570.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 102.081.

Extrait de la résolution prise par les actionnaires le 25 juillet 2005

Les actionnaires de la société ont procédé aux résolutions suivantes:

- 1. Reconnaissance et acceptation de la démission de Monsieur Jaap Meijer de son mandat de gérant;
- 2. Nomination en remplacement de Monsieur Jaap Meijer et pour une durée indéterminée Monsieur Marek Domagala, employé privé, demeurant au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

Monsieur Godfrey Abel, Monsieur Marek Domagala et Monsieur Andrew Peacock.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2005, réf. LSO-BH00384. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079297.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck